

ALC – January 15th, 2013

REGULATION (EC) 640/2009 ***Position commune CAPIEL / CEMEP VSD représentée en*** ***Allemagne par BAM***

Ce sujet est représenté en Allemagne par la BAM (Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung), organisme national de surveillance des marchés.

La position, ci-dessous, est disponible sur le site CAPIEL :

<http://www.ebpg.bam.de/de/produktgruppen/index.htm> site (see Useful Links).

Ce document a l'avantage d'attirer l'attention sur le besoin d'analyser la consommation globale d'énergie d'une application afin de déterminer quelles sont les meilleures solutions techniques en termes d'efficacité énergétique.

FAQ BAM

Quelle solution doit être utilisée en Janvier 2015, un moteur IE2 avec variateur de vitesse ou un moteur IE3?

Les applications utilisant des moteurs à pleine charge fonctionnant à la fréquence réseau et contrôlés par un démarreur moteur consomment moins d'énergie que lorsqu'elles sont équipées avec un variateur de vitesse.

D'autres applications, particulièrement celles utilisant des charges à couple variable, réduisent leur consommation d'énergie en utilisant un variateur de vitesse pour s'ajuster aux variations nécessaires au processus.

Les deux affirmations ci-dessus s'appliquent à un moteur IE2 ou un moteur IE3. Se référant au règlement CE 640/2009, Article 3, alinéas 2 et 3, c'est à l'utilisateur final de décider d'utiliser un moteur IE3 (vitesse fixe ou variable), ou un moteur IE2 entraîné par un variateur de vitesse. L'utilisateur final doit fonder sa décision sur la solution offrant la plus faible consommation d'énergie pour l'application utilisée.

La détermination de la plus faible consommation d'énergie pour chaque application spécifique doit être effectuée conformément à la norme (numéro de projet 23551) développé par le GT06 du CENELEC CLC/TC 22.

Cette norme est développée en réponse aux mandats de la Commission Européenne M/476 et M/470.